



CHARTRE ETHIQUE PELENITSE®

PRÉAMBULE

Le Cabinet PELENITSE® s'est dotée d'une Charte éthique pour définir sa politique en matière de responsabilité, de règles comportementales à l'égard de ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et tous tiers avec lesquels il serait en lien professionnel.

Elle a pour objet de rappeler les valeurs fondamentales et les règles légales qui guident le Cabinet PELENITSE dans le cadre des missions (*activités de conseil, management de transition, formation*) qui lui sont confiées par ses clients – établissements sanitaires et médico-sociaux –.

La Charte éthique du Cabinet PELENITSE constitue un socle commun de valeurs qui engage toute personne affectée aux différentes missions confiées et, qu'elle exécute au sein des établissements précités, lesquels accueillent des personnes vulnérables qui nécessitent une prise en charge adaptée et respectueuse de la dignité humaine et dont les données, notamment médicales, doivent être couvertes par la plus grande confidentialité.

Tout autant, ces dispositions s'exercent à l'égard des personnels travaillant au sein de ces structures.

La présente Charte est destinée à faciliter le dialogue entre le Cabinet PELENITSE et ses clients et partenaires en vue de renforcer la confiance et permettre la prise de décisions adaptées et éthiques dans l'intérêt des parties.

LES VALEURS DU CABINET PELENITSE

La culture du Cabinet PELENITSE repose sur un ensemble de valeurs déontologiques et éthiques qui guident ses actions, à savoir :

→ *Ecoute, préconisations et contractualisation*

- ✓ Le Cabinet PELENITSE fait preuve d'ouverture d'esprit pour s'adapter à la réalité et aux besoins de l'institution
- ✓ Il délivre ses offres, préconisations et options de manière indépendante, en s'appuyant sur les éléments factuels portés à sa connaissance
- ✓ Il établit un contrat reflétant les accords convenus et définissant les obligations des parties

→ *Qualité des prestations*

Le Cabinet PELENITSE met un point d'honneur à exercer ses missions dans les règles de l'art, étant tenu à une obligation de moyens.

Ainsi, il s'engage à :

- ◆ Délivrer un travail de qualité en lien avec la demande
- ◆ Préparer et conduire ses missions avec rigueur
- ◆ Effectuer le suivi tout au long de la mission
- ◆ Concevoir et rédiger les rapports
- ◆ Procéder à l'évaluation quand celle-ci s'y prête

→ *Progresser*

Le Cabinet PELENITSE s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations qui comprend quatre critères :

1. Orientation client
2. Leadership
3. Engagement des consultants
4. Optimisation des processus

D'autre part, il prend en compte :

- ◆ Les observations de ses clients et partenaires pour développer ses connaissances et améliorer ses pratiques
- ◆ La réglementation en vigueur se rapportant à ses missions
- ◆ L'avis de tous les acteurs disposant de savoirs en lien avec le domaine visé
- ◆ Les expériences externes desquelles il tire enseignement

→ *Innover*

Le Cabinet PELENITSE est sensible à toute innovation qui apporte de la valeur ajoutée à ses clients et partenaires, autant dans le domaine des systèmes d'information que dans l'évolution réglementaire ou des expérimentations apportant des réponses nouvelles aux publics concernés.

→ *Privilégier l'humain*

Le Cabinet PELENITSE, lié par son histoire, met "l'humain" au cœur de ses préoccupations dans l'exercice de ses métiers et applique les principes suivants :

- ◆ Principe de non-discrimination et égalité des chances
- ◆ Respect de la vie privée
- ◆ Neutralité politique et confessionnelle
- ◆ Droit à l'information
- ◆ Droit à la protection des données personnelles (Loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données)
- ◆ Respect de la personne et de son intégrité

En vertu de ces principes, le Cabinet PELENITSE collabore avec ses clients, ses partenaires ou fournisseurs et plus généralement avec toute personne affectée à une mission en faisant preuve d'une attitude bienveillante afin d'établir une relation de confiance, saine et motivante pour toutes les parties.

LES ENGAGEMENTS DU CABINET PELENITSE

→ *Agir avec intégrité et professionnalisme*

En tant que Cabinet de Conseil, le Cabinet PELENITSE s'engage à mettre à disposition de ses clients, toutes les compétences nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées afin d'en assurer le bon déroulement.

→ *Confidentialité*

Que ce soit à l'occasion des pourparlers ou de l'exécution de la mission, le Cabinet PELENITSE ainsi que toute personne affectée à ladite mission, s'engagent à garder confidentielles les informations de nature non publiques dont il ou elle serait amené à avoir connaissance de la part du client ou dans l'exercice de la mission.

→ *Loyauté*

Le Cabinet PELENITSE manifeste sa loyauté et sa probité en respectant ses propres règles et engagements énoncés dans la présente Charte.

CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE PELENITSE

Toute personne affectée à une mission se doit personnellement d'observer la présente Charte et de se comporter de manière vertueuse. En cas de doute sur son application ou sur son interprétation, il lui appartient de prendre contact avec le Cabinet PELENITSE afin d'obtenir une réponse éclairée.

NON RESPECT DE LA CHARTE PELENITSE

Le non-respect des règles ou l'altération des lignes directrices définies dans la présente Charte éthique est susceptible d'engager la responsabilité de son auteur. Il convient de rappeler qu'il s'agit de promouvoir des valeurs de considération, de responsabilité et d'engagement vis-à-vis de toute personne ou institution afin d'éviter toute action pouvant porter préjudice à autrui.

ACCES A LA PRESENTE CHARTE

La présente Charte est d'ordre publique et elle sera portée à la connaissance de chacun au travers de tous moyens de communication.

ETHIQUE ET RESPONSABILITE

Le Cabinet PELENITSE exerce ses activités de conseil en toute transparence et, pour satisfaire les besoins de ses clients, a réuni une base d'experts sélectionnés sur des critères rigoureux et utilise des applications développées par ses services.

Ce patrimoine professionnel lui appartient et il va de soi que ses clients comme ses intervenants considèrent que toute offre d'emploi à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, mises en relation par le biais du Cabinet PELENITSE, serait incompatible avec l'esprit de la présente Charte.

L'ESPRIT PELENITSE

Au travers de la présente Charte, l'esprit PELENITSE promeut l'échange, l'ouverture et l'efficience.

Nos principes éthiques fondamentaux sont l'intégrité, le respect, la transparence et la bienveillance.

Pour toute demande d'information, écrire à : info@pelenitse.com